



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B751

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Pôle d'Activité des Milles - lutte contre les inondations – Requalification du réseau pluvial

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLÉ Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_11

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Pôle d'Activité des Milles - lutte contre les inondations – Requalification du réseau pluvial.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Pluvial de la ville d'Aix en Provence, réalisé à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un dysfonctionnement hydraulique a été mis en évidence sur la zone industrielle des Milles qui nécessite l'engagement d'investissements et notamment par la création d'un collecteur de déviation.

Exposé des motifs :

Le Schéma Directeur Pluvial de la Ville d'Aix en Provence élaboré en 2015, à l'occasion de la réflexion engagée sur le Plan Local d'Urbanisme, a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements à l'échelle du territoire aixois et en particulier sur le périmètre du Pôle d'Activités des Milles, reconnu d'intérêt communautaire.

En effet, le fonctionnement hydraulique du bassin versant a été modifié par les réseaux pluviaux et lors de pluies exceptionnelles, ces réseaux saturés induisent l'inondation de nombreuses parcelles de la zone d'activité.

Il a été mis en évidence la nécessité, pour supprimer l'aléa de rétablir le cours du ruisseau Robert via la mise en œuvre d'un collecteur supplémentaire depuis l'entonnement du ruisseau (rue Hennebique) jusqu'à la rue Georges Claude, via la rue Ampère.

Cet aménagement est évalué, à ce stade d'étude de pré-faisabilité, à 12,8 M € HT et devra faire l'objet d'analyses plus affinées.

Au titre du développement économique et de la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, il est proposé, par le présent rapport, de confirmer la prise en considération de ce dossier par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, au regard de l'importance de ces zones économiques pour le maintien et le développement de l'emploi, il vous est proposé d'intervenir, en complément des travaux de rénovation de voirie régulièrement réalisés sur le pôle, pour limiter fortement l'aléa inondation comme la CPA a pu l'engager sur d'autres espaces économiques stratégiques (Estroublans à Vitrolles , Plan de Campagne , ..)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A229 du Conseil communautaire du 22 octobre 2004 retenant l'intérêt communautaire pour le Pôle d'Activité des Milles ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la prise en considération de cette opération de requalification du réseau pluvial du pôle d'Activité des Milles
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes a ce dossier
- **DIRE** qu'à l'issue des études complémentaires engagées par la Ville d'Aix en Provence et permettant d'affiner, au titre de son Schéma Directeur des Eaux Pluviales, la définition des ouvrages à réaliser et leurs impacts sur l'aléa inondation , l'EPCI sera appelé à valider un programme et mettre en place les crédits y afférents.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Pôle d'Activité des Milles - lutte contre les inondations – Requalification du réseau pluvial

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015